

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 845

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

845

J.A. 1000 Lausanne 1 18 décembre 1986
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

La continuité sans le changement

Elections au Conseil fédéral. On ne demandait pas un spectacle haut en couleurs, ni un suspense de qualité : les institutions helvétiques, de par leur nature même, ne sont pas propres à susciter l'émotion qui caractérise la compétition politique dans les démocraties parlementaires. D'ailleurs, pour n'avoir toujours pas compris cette spécificité, radio et télévision continuent de nous gratifier de reportages insipides, ennuyeux et interminables, parce que précisément il y a peu à rapporter ; pour sûr que ce flot d'images et de paroles n'aura guère contribué à raffermir l'esprit civique ou à donner le goût de la chose politique.

Non, la déception ne porte pas sur la forme - une mise en scène sans surprise - mais bien sur le fond. Ni le parti démocrate-chrétien ni le Parlement n'ont osé faire le pas : l'accession au Conseil fédéral reste le point culminant d'une carrière tout entière vouée à se conformer aux attitudes et aux opinions moyennes ; surtout pas de vagues, pas d'idées originales qui pourraient attirer l'attention et faire craindre pour le futur des positions hétérodoxes. Marcel Schwander, le correspondant romand du *Tages Anzeiger*, a parfaitement résumé la situation : "Le Parlement s'est regardé dans le miroir avant de choisir les deux nouveaux conseillers fédéraux".

Les minoritaires eux-mêmes ont raté le coche. Conscients que pour affronter les problèmes de l'heure il fallait faire appel à des esprits indépendants, les POCH, les écologistes et les indépendants-évangéliques n'ont pas su parler d'une seule voix pour donner plus de poids à leur démonstration.

Normal, direz-vous, que la majorité du Parlement choisisse des magistrats à son image. Le phénomène pourtant n'a que l'apparence de la logique. Si l'on excepte le peuple et ses possibilités d'intervention par le biais de la démocratie directe, l'opposition en Suisse n'est pas tant au sein du Parlement que le Parlement lui-même. En effet, les députés, ceux des partis représentés au Conseil fédéral, n'entretiennent pas avec l'Exécutif ces

rapports de fidélité qu'on a l'habitude d'observer dans les pays voisins. Bien au contraire, ces dernières années, les conflits entre Gouvernement et Parlement ont eu tendance à augmenter. Le diagnostic que les Chambres, composées de miliciens, ne pouvaient plus maîtriser la complexité des problèmes et tenir tête au Conseil fédéral et à sa puissante administration, ce diagnostic était quelque peu hâtif.

Dès lors, pour l'équilibre des pouvoirs, nous avons besoin d'un Exécutif fort, de magistrats au caractère trempé, de personnalités capables d'indiquer haut et fort à l'opinion les voies et les moyens. Quitte à ce qu'ils se fassent désavouer par le Parlement ou par le peuple. Mais au moins que la politique signifie priorités et alternatives d'action, choix. Au lieu de cela, ce 11 décembre, les députés ont misé sur la continuité, sur un Gouvernement sans angle et apte à anticiper leurs propres réticences. Le choix confortable en somme, mais dont il n'est pas sûr qu'il se révèle le plus judicieux pour un pays qui n'a déjà que trop tendance à se pelotonner en attendant que passe l'orage.

Reste la surprise possible. On dit que la fonction peut faire parfois surgir les dimensions cachées des individus. Alors espérons que les deux bons élèves élus au Conseil fédéral aient une face cachée. JD

Un certain art de ne rien dire

Les nombreuses interviews des deux candidats illustrent jusqu'à la caricature à quel point l'ambition gouvernementale peut anihiler l'esprit critique et paralyser les opinions personnelles précises. Ci-après des extraits des interventions des deux papables d'alors dans le *Tages Anzeiger* du 5 décembre 1986. Arnold Koller à propos de la protection de l'environnement :

(suite au verso)